

9^{ème} Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Mercredi 18 mars 2020
Toamasina



**PENSE
PLAIDE
OSE !**

TES MOTS SONT IMPORTANTS



9^{ème} Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Mercredi 18 mars 2020
Palais de la Région Atsinanana

Conception et réalisation : Institut international des droits de l'Homme et de la paix - mars 2020

Directeur de publication : Alain Tourret

Coordination : Jonas Bochet - Équipe du bureau de la coopération décentralisée à Tamatave

Mise en page : Eve Mesnil Letellier

Relecture : Izhar Bejaoui - Régis Diambelou - Marie-Pierre Pagnon - Eve Mesnil Letellier - Laurelen Heuang-Praseuth

L'élaboration de ce recueil de plaidoiries et la réalisation du Concours sont le fruit d'un travail collectif de l'ensemble de l'équipe de l'Institut et des partenaires associés.

Un grand merci à eux pour leur investissement à la réussite de ce concours et dans la défense des droits de l'Homme.

Ce livret a été imprimé avec le soutien financier du SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) de l'Ambassade de France à Madagascar.

Les organisateurs du Concours n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les candidats ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Le Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina est organisé depuis 2012 par le Lycée Français de Tamatave et l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix. Cet événement donne la possibilité à des lycéens malgaches et français de plaider un cas récent de violation des droits de l'Homme à travers le monde. Pour cette huitième édition, 129 inscriptions ont été enregistrées pour 68 plaidoiries provenant de 15 établissements.

Seules 13 plaidoiries ont été retenues pour la finale qui se tient mercredi 18 mars 2020 au Palais de la Région Atsinanana.

Grâce à ces avocats en devenir, le public présent ainsi que les lecteurs de ce recueil sont confrontés à des situations souvent méconnues mais toujours révoltantes.

Cet événement, organisé dans le cadre de la Coopération Décentralisée des Régions Normandie et Atsinanana, est soutenu par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, et la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnelle Atsinanana..

L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix a pour objet la promotion et la défense des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et le règlement pacifique des différends. Association de loi 1901, l'Institut a été créé à l'initiative du Député Alain Turret par la Région Normandie, la Ville de Caen, le Mémorial de Caen, l'Ordre des Avocats de Caen et l'Université de Caen Normandie.

Le Lycée Français de Tamatave est un établissement conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE).

L'objectif pour le Lycée Français, grâce à ce concours, est d'offrir, aux collégiens de 3^{ème} et aux lycéens, une tribune pour défendre une cause sur les droits de l'Homme qui leur tient à cœur.

Sommaire

« Mineurs, forcés à contre cœur » ANDRIANARISOA Tefiniaina Shelby Hiel	p.9
« Qu'est-ce qu'on mangera demain ? » KOTONIRINA Hardy Fleurys et MAHADIMBY Edwardo Claudel	p.13
« Prêt à tout pour survivre » CANDELA Maeva	p.17
« Futur imposé » RANDRIANIAINA Iron Geraldo	p.21
« Je suis comme vous » RAHELIARISOA Miora Fandresena et RABENANDRASANA Onjanaiiana Candie	p.25
« Une bonne femme » FANOMEZANTSOA Sylvestre Ckevin	p.29
« La discrimination, une grande malédiction » AZAFIMANANTENA Chanyah Christelle et RAZAFINALINE Priscilla Alyès	p.33
« Un phénomène global » ANDRIAMAHEFA Miora	p.37
« De toute façon, on est à Madagascar » LAURENT Tahina Chan Alyssa Maurice et SALAVA Rosanna Keissy	p.41
« Le combat de maman est mon combat » FERAUD Winah et FANIVO Kévin	p.45
« L'argent utile ou l'argent dévastateur » DINARALY Yonis	p.49
« Mpiasa an-trano » BOTRALAHY Catherine	p.53
« Les procès des innocents à Madagascar » RANDRIANANTENAINA Juliot Orelie	p.57

« Mineurs, forcés à contre cœur » ANDRIANARISOA Tefiniaina Shelby Hiel

Très cher public, honorables membres du jury, veuillez recevoir de prime abord mes chaleureux remerciements pour votre attention.

C'est avec un immense honneur que je me tiens, ici, devant vous, dans le but d'éveiller les consciences sur un sujet, souvent banalisé, mais qui entrave à un plus haut point les droits inhérents de l'humanité. « Mineurs, forcés à contre cœur » ! En tant que mineure moi-même, avoir le privilège de pouvoir élever ma petite voix au nom de tous les enfants impunément exploités à des fins financières, devient une source inestimable de détermination. Et c'est avec toute la ferveur de mon âme, que je tiens à plaider pour la considération de cette atrocité, trop souvent vue et entendue, mais hélas si peu efficacement défendue.

« Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité. » proclame Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Hélas, loin de cette belle idéologie, les chiffres sont flagrants, assassins, car plus de deux millions de mineurs malgaches se tuent à la tâche, contre leur volonté, sur imposition de leurs familles afin d'épauler le foyer. Cette réalité affligeante démontre que les beaux discours de patriotisme et toutes les réglementations et conventions en vigueur ne soulagent pas pour autant le fléau virulent de l'exploitation perpétrée contre les enfants. Vulnérables et innocents, la traite abusive des mineurs les prive ainsi de leur enfance et de leur perspective d'avenir meilleur.

Par la culture malgache, les enfants sont appelés les « Menaky ny aina » ou « Sombiniaina » ou « Sombiniaina », en traduction simple, un don précieux de la vie. Pourtant à Madagascar, pour plus de deux millions d'entre eux, leurs droits légitimes et fondamentaux d'être protégés, nourris, scolarisés, soignés sont outrageusement bafoués. Quel paradoxe ! Quelle mascarade ! Comment avons-nous pu en arriver à être réduits à la complicité d'un crime si éloquent ? Triste est d'avouer que les cris d'appel de détresse stridents de tous ces enfants forcenés ne semblent pas faire écho et laissent bien trop

souvent, nos cœurs de marbre.

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, chaque enfant devrait avoir le privilège de grandir en toute quiétude afin que la société, dans le futur, puisse bénéficier de leur précieux potentiel. Bien plus qu'un texte à forte portée symbolique, cette convention engage les états signataires, dont Madagascar, à respecter les droits fondamentaux obligatoires et non négociables des enfants. Mais la réalité est toute autre et la vie de galère de Narindra et Tovo kely illustre bien la piteuse vérité qui outrepassa sans vergogne les lignes directrices et humanitaires de ce traité.

En effet, loin de l'insouciance de l'enfance, ils subissent prématurément l'exploitation physique et psychologique et en garderont fatalement les séquelles toute la vie. Narindra a 14 ans, comme moi et sa cause me tient réellement à cœur... En vous parlant d'elle, j'ai le cœur rempli de désarroi ! Elle travaille depuis deux ans en tant que domestique pour un salaire mensuel modique de 50 000 Ar que sa mère perçoit directement. Son visage ne reflète que de la mélancolie, elle vit très loin des siens, se lève aux aurores et se couche très tard à même le sol sur une couche de fortune. Elle n'a pas de rêves et vit au jour le jour sans aucune vision de ce que sera demain. Les corvées ménagères ne lui laissent aucun répit : lessive, ménage, cuisine, courses, s'occuper du bébé capricieux et pleurnichard de la patronne et bien d'autres tâches. Bref, un vrai marathon routinier qui ne fait aucune place ni aux loisirs ni à l'éducation. Analphabète, mal nourrie, et meurtrie par une expérience aussi traumatisante, cette frêle adolescente endosse un calvaire qui ne lui donne le choix que de subir ce que ses parents biologiques lui ont infligé.

Un autre cas parmi tant d'autres, celui de Tovo kely, sept ans, inconnu des registres scolaires, vendeur expert et ambulant de citron malgré lui. Du lundi au dimanche, sa frimousse arpente le marché Bazar Kely, à la quête de clients pour ses agrumes. Avec son petit minois angélique et sa petite voix douce, Tovo est si attendrissant qu'il est difficile de lui résister. Lui acheter sa marchandise équivaldrait malheureusement à inciter indirectement son exploitation, cependant une mauvaise recette pourrait aussi provoquer la colère de ses parents. Quel dilemme ! A

4h30 tous les matins, il participe à une lutte acharnée d'adultes pour s'approvisionner chez le grossiste. Un vrai match de rugby dans lequel ce petit bout d'homme se mêle. Il prend des coups, mais doit contre vents et marées, bec et ongles, se battre pour remplir sa petite nacelle de beaux spécimens qu'il espèrera écouler à bon prix. Cette scène abominable laisse une fois de plus les spectateurs insensibles.

Tout comme eux, des enfants, il y en a à profusion qui travaillent. Ils prennent part à presque tous les secteurs d'activité possibles et sont maltraités en silence. Ils se fondent si bien dans le décor qu'il en devient si anodin de les voir hors des salles de classe. D'ailleurs, bon nombre d'adultes censés estimer qu'il vaut mieux que les garnements travaillent au lieu d'errer ici et là. D'autres prônent que les petites domestiques ont l'avantage d'acquérir une expérience probante pour ensuite aisément faire face à leur vie de femme au foyer. Que d'excuses honteuses et indignes ! Il est si pratique de se voiler la face avec des alibis invalides pour justifier l'acceptation du bafouage impuni du travail infantile. Pourquoi tant d'inconscience sous prétexte de précarité ? Rien, définitivement rien, ne peut justifier l'exploitation des mineurs. Qu'importe la détresse financière des parents, le droit des enfants doit impérativement être respecté. « Dura lex sed lex », oui, la loi est dure mais c'est la loi, et l'exploitation des enfants ne doit plus rester impunie. J'appelle donc les responsables et autorités compétentes à prendre les mesures nécessaires pour sévir contre les auteurs de tels crimes ! Au nom de tous les Malgaches mineurs, au nom de tous les mineurs du monde entier, clamons ensemble que le droit à la santé, à l'éducation et à l'épanouissement serein doit primer sur les pires formes de travail des enfants.

Chers dirigeants et autorités compétentes, très chers tous, encore une fois, si tout comme moi vous condamnez la réalité des « mineurs, forcés à contre cœur », alors je vous en prie, agissez, agissons, l'union fait la force ! Nous avons foi, qu'avec l'implication de tous, les actions nécessaires et efficaces pourront être mises en place afin de combattre l'anarchie et les actes de non-respect des droits des enfants. Militons, œuvrons et mettons fin à l'esclavage moderne de nos mineurs exploités afin de favoriser leur droit de grandir en tant qu'humain !

Je vous réitère mes remerciements pour votre honorable attention.

« Qu'est-ce qu'on mangera demain ? »

KOTONIRINA Hardy Fleurys
et MAHADIMBY Edwardo Claudel

Mesdames et Messieurs, les jurys, bonjour.

J'aimerais vous poser une question : « Connaissez-vous ce qu'est la faim, la vraie ? » Nous, qui vivons dans le confort, ne pouvons peut-être pas comprendre. Pour beaucoup, la faim est comme un océan de vide dans leur ventre provoquant une souffrance tout à fait inédite et atteint surtout des enfants. Les enfants sont comme des graines : il faut les planter et s'en occuper soigneusement pour qu'elles puissent germer et donner des fruits. Leurs parents, pauvres, n'en ont pas les moyens car pour eux, ce serait comme essayer de planter une graine dans du béton, en utilisant ni eau ni engrais, et ils ne peuvent donc pas leur garantir un avenir. La calamité qui les accule donne de la peine à ces enfants et les entraînent sous terre. Mesdames et Messieurs, l'heure est grave car la majorité des enfants mourants en ce monde ont pour cause de décès : la faim.

En effet, d'après le Programme Alimentaire Mondial, un enfant de moins de 5 ans meurt de faim chaque dizaine de seconde dans le monde et on déclare environ 3 millions de décès infantiles par an. A cet âge, on a besoin de nourriture et d'habitat sanitairement acceptable, or la majorité d'entre eux sont enclavés, très éloignés des aides sociales et publiques qui leur constitueraient pourtant de précieuses béquilles. L'accès à la nourriture est restreint et l'agriculture est mauvaise : c'est là l'insécurité alimentaire. Tout porte à croire en de la malchance mais je vous demande votre avis à tous, est-il normal que plus d'un tiers de l'humanité souffre de la famine alors qu'un autre tiers souffre de son excès en cholestérol ? Nous faut-il vraiment une preuve visuelle pour comprendre un tant soit peu leur douleur ? Parlons donc de notre pays, Madagascar, qui n'est en aucun cas une exception.

« Dès la matinée, on étouffe déjà avec 35° de chaleur. Les rivières desséchées et la terre tarie rendent la culture impossible. Or nous n'avons pas les moyens pour acheter à manger ni en quantité ni en qualité suffisante. Quant à l'eau, il en manque cruellement : nous sommes si déshydratés que nos os sont visibles, et la pluie est si rare que ça en est un miracle. Les enfants sont si maigres qu'ils dépérissent. Inquiets, ils se demandent si, cette fois-ci, il y aura à manger demain, et ils ne sont pas les seuls... ». Voilà comment vivent les gens du Sud avec les conditions

de vie les plus défavorables et ce, sans l'aide de l'Etat. Pourquoi donc ces jeunes pousses qui sont l'avenir du pays reçoivent si peu d'attention venant de leur horticulteur ? Eux, ils ne bougent plus à cause de la faim mais d'autres à cause de leurs graisses. Ils n'ont pas d'éducation car les écoles sont trop loin, pas de quoi grignoter ne serait-ce qu'une bouchée de pain et pour eux, tomber malade signifie que c'est la fin.

Hélas, l'extension de la famine ne se limite pas qu'aux milieux ruraux, non. Elle est partout mais nous ne les voyons pas ou plutôt, nous détournons le regard à leurs égards. Ces enfants sont abattus, perdus, angoissés par le fait de toujours chercher à manger. Mendier ne sert à rien parce que personne ne veut aider un inconnu, donc ils travaillent. Certains vont dans les mines, les filles deviennent des domestiques en allant jusqu'à quinze heures de travail par jour. Sans cela, ils meurent, et encore une fois, personne ne s'en soucie. Ils devraient pourtant vivre encore 60 ans ou plus, réaliser leurs rêves d'avenir mais personne ne peut vivre sans personne, alors comment ces enfants pourraient obtenir de l'aide de personnes traitant mieux leurs animaux de compagnies que leurs propres congénères ? Ils sont prêts à tout rien que pour une poignée de pain et même en voyant ça, tout le monde s'en fiche parce que c'est si fréquent que cela en devient tristement normal. Non, je ne vous blâme en aucun cas, je vous demande juste de vous questionner et de prendre conscience de la gravité de leur situation.

Dans une vidéo mise en ligne sur YouTube par FMI Malagasy en 2015 intitulée « La pauvreté qui dérange », on peut voir des adultes et surtout des enfants sillonnant les décharges et les camions à poubelles à la recherche de NOURRITURE ! Imaginez-les, dévorer ce dont vous ne voulez plus juste pour vivre un jour de plus. Ces enfants cherchent une once d'espoir, une lueur, mais dès qu'ils s'approchent de cette lumière, celle-ci commence à s'estomper. Mesdames et Messieurs, ceci ne doit plus durer. Il faut défendre leurs droits. L'article 2 du texte international de la Déclaration des Droits de l'Enfant à Genève en 1924, stipule que : « L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; l'enfant dévoyé doit être ramené ; l'enfant orphelin et abandonné doit être recueilli et secouru », alors je vous prie, faites preuve de compassion.

Il est vrai que notre pays est dans une situation catastrophique mais il n'est pas le seul. Beaucoup d'autres pays sont dans une situation similaire à la nôtre, voire même pire pour certains. Il existe même des cas isolés dans le monde, dont le chagrin et la douleur n'atteint ni la population, ni l'Etat, et ils ne font que souffrir et tout endurer en silence jusqu'à ne plus pouvoir le faire... D'après un rapport de 2015

de l'Organisation des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture, il faudrait investir environ 267 milliards de dollars pour éradiquer la faim en 2030, mais abandonner serait juste stupide. Ces enfants se battent pour vivre, cette même vie que nous avons toutes et tous la chance de vivre. Nous nous devons de donner du nôtre et je m'adresse à vous car votre aide nous est indispensable pour qu'un jour, ces graines qui ont été semées puissent donner naissance à une majestueuse forêt de possibilités.

Chaque vie mérite l'on se batte pour elle, surtout pour des enfants qui, comme nous, n'ont aucun pouvoir et c'est pour cela que nous avons réfléchi à diverses solutions. Il faudrait d'abord construire des routes en vue de désenclaver les villages pour faciliter l'approvisionnement et étendre la portée des services sociaux et publics en milieux ruraux à la limite du possible pour contribuer à la santé, à l'hygiène et aux cas d'abandons des enfants. Ensuite, il serait plus convenable de créer une loi punitive contre les travaux précoces, soutenir l'agriculture afin d'augmenter la production et les rendements avec le moins de terres possible en améliorant l'irrigation et la sélection des espèces à cultiver. Et enfin, nous devons lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes en promouvant l'éducation et la formation de tous ainsi qu'en assurant les soins médicaux de base. Tout cela est possible avec de la volonté.

Se dévouer, aimer son prochain, avoir une volonté inébranlable : tels sont les caractères requis aux personnes pouvant aider ces enfants et je sais que nous en sommes tous capables. Cher public, je vous incite tous de prendre part à la création d'une nouvelle organisation. Petit à petit, elle s'étendra à travers le pays et aura pour but de fournir de l'aide à tous ceux souffrant de la famine. Faites des dons à cette organisation mais aussi aux organisations telles que l'UNICEF qui ont un domaine d'action international. Nous pouvons le faire car si nous n'avons pas d'ennemi à l'intérieur de nous, l'ennemi extérieur ne peut rien contre nous. Unissons nos forces puisque seuls nous ne pouvons rien faire, et mieux vaut être des fourmis que des lions parce que les fourmis travaillent ensemble et ne souffrent jamais de la faim alors que même le lion, malgré ses crocs et ses griffes, ne trouve pas toujours à manger. Alors levons nos poings tous ensemble, pas pour nous, mais pour ceux qui ne le peuvent pas.

« Prêt à tout pour survivre »

CANDELA Maeva

Mesdames, mesdemoiselles et messieurs, chers membres du jury, bonjour.

Au moment où je vous parle, un enfant est en train de se faire violer aux Philippines, à la fin de ma plaidoirie, un autre enfant sera à son tour victime de violences sexuelles.

En 2016, dans une vidéo publiée par l'UNICEF, Lorna, âgée de 8 ans, raconte comment elle a été victime de sévices sexuels, la principale forme de cybercriminalité dans son pays, les Philippines : « Il m'a dit d'enlever mes vêtements, d'écartier les jambes et de me caresser les cuisses. Il était blanc et poilu » ; « J'ai commencé à me montrer devant une caméra quand j'avais 7 ans, trois fois par jour, je n'aimais pas ça ».

Lorna a été recrutée par un voisin pour se livrer à des actes sexuels devant une webcam pour des étrangers.

L'acte était payé 300 pesos soit 6 dollars américains, c'est avec cet argent que Lorna pouvait s'acheter à manger.

En réalité, Lorna n'est qu'un cas parmi tant d'autres. Elle, elle a eu la chance d'être découverte sur les réseaux sociaux et secourue par une association. Malheureusement, tous les enfants du pays n'ont pas la chance de Lorna, et le plus souvent, leur cas ne sont même pas connus car ils n'ont pas porté plainte auprès des autorités compétentes, et sont très difficiles à trouver sur le darkweb. Pour ces enfants, se faire violer est donc devenu un acte banal, dans un cadre de survie, car il ne s'agit plus pour eux de vivre, mais bien de survivre dans un pays où règne la pauvreté.

Or, l'article 9 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant stipule bien que : « L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit ».

Les pédophiles n'ont plus besoin de se déplacer en Asie du Sud-Est, notamment aux Philippines, pour « voir des viols d'enfants » avec le live streaming, des pédophiles, depuis leur pays d'origine (souvent des pays occidentaux) commandent à distance le viol d'un enfant, moyennant une transaction financière. Lorsque le direct commence, le pédophile donne des ordres à un commanditaire qui est avec l'enfant. Là, le

commanditaire fera ce qu'il lui demande de faire sur le ou les enfants.

La pédocriminalité et le « viol d'enfants en direct », rejoignent le cadre de ces violences sexuelles et est en grande augmentation. Un grand nombre de ces victimes, encore mineures, sont forcées à accomplir des actes sexuels face à une webcam, un trafic auquel les parents, souvent pauvres, contribuent en acceptant d'être payés pour les services de leur enfant.

Mesdames et messieurs, aux Philippines, 7 000 000 d'enfants sont ainsi victimes de violences sexuelles tous les ans. Soit en moyenne un cas dénoncé toutes les 13 minutes, et ce, pendant une année entière. 70% des victimes sont âgées de 10 à 18 ans, et 20% ont moins de 6 ans. Mais j'ai encore une fois le regret de vous annoncer que ces chiffres ne comptent même pas tous ces cas non rapportés, ce qui nous mènerait à un taux nettement plus inquiétant.

Eh oui, bien que déjà très alarmants, ces chiffres ne sont que la face cachée de l'iceberg, le silence étant intrinsèque à la culture philippine.

N'a-t-on pourtant pas des lois pour stopper cet esclavagisme sexuel sur les enfants ? En effet, les Philippines ont bien ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en 1990. En 1997, le pays a également adopté une Loi Anti-Viol. Pourtant, le viol reste l'acte sexuel le plus fréquent aux Philippines, suivi de l'inceste et des attouchements sexuels.

L'Etat a engagé sa responsabilité en signant l'article 19 paragraphe 1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Qu'attend-il alors pour stopper cette exploitation sexuelle à des fins commerciales ? Les autorités compétentes font-elles vraiment tout le nécessaire afin d'arrêter cette tragédie ? Vous connaissez tous autant que moi la réponse : non.

Qu'attend-on afin de mettre en place des actions de prévention, de protection et de réhabilitation sur le territoire ? Certes, elles sont déjà existantes, telles que l'association Caméléon exerçant depuis plus de 20 ans aux Philippines, mais sont-elles vraiment suffisantes ? La réponse est non.

Les enfants du pays manquent d'éducation, et notamment sexuelle, et ne sont même pas conscients d'être violés. Pour eux c'est un acte comme les autres ; d'autant plus que les abus sont commis par des personnes en qui ils ont confiance et qui étaient censées les protéger.

Les familles n'ont plus d'autres choix que de vendre le corps de leurs enfants au service des étrangers

Qu'en est-il de ces étrangers ? L'utilisation de la richesse humaine, au lieu de servir d'aide à un monde meilleur, ne fait que dénigrer la mentalité d'aujourd'hui. L'argent envoyé en vue de satisfaire les besoins sexuels des hommes via internet pourrait être utilisé à des fins droites, afin de nourrir et aider les familles défavorisées. Les centres devraient être plus nombreux. Mais surtout, l'état doit absolument réagir ! Il est de son devoir de faire respecter les lois, et de ne pas se voiler la face compte tenu des circonstances alarmantes et de plus en plus nombreuses.

Qu'attendons-nous alors réellement ? Des chiffres allant d'un cas toutes les 13 minutes, à un cas toutes les 5 secondes ? C'est peut-être à ce moment-là que les autorités commenceraient vraiment à réagir.

Quant aux mentalités, au XXI^{ème} siècle, l'homme est toujours considéré comme le sexe fort et la femme comme soumise et dépendante. Les enfants sont traités comme des propriétés, sans opinions, sans droits et sans liberté. Cette inégalité des sexes entraîne alors une non-dénonciation des crimes subis, poussant l'enfant à continuer sa vie dans la détresse, la peur et la douleur.

Cela contribue à faire évoluer des risques de maladies telles que les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) ou le VIH/SIDA, ainsi que des grossesses non désirées aux générations futures, à force de relations sexuelles répétées très régulièrement.

Chers enfants présents dans le public, chères femmes, chers hommes, nous oublions l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule que « tous les hommes naissent libres et égaux en droit, en dignité et en personne ».

Alors, si aujourd'hui je suis ici, c'est pour vous dire non ! Non aux inégalités entraînant des conséquences irréversibles sur les générations futures. Non à l'importance insuffisante accordée à ces enfants victimes. Et oui au changement.

Alors mesdames, mesdemoiselles et messieurs, chers membres du jury, le changement commence aujourd'hui, le changement commence avec nous ! Et n'oubliez pas, un autre enfant est en ce moment en train d'être victime de violences sexuelles aux Philippines.

Merci !

« Je suis comme vous »

RAHELIARISOA Miora Fandresena
et RABENANDRASANA Onjaniana Candiea

L'école... Lieu des premières amitiés... Celles qui peuvent durer toute la vie. Tout le monde connaît tout le monde. On s'aimait bien. On était content d'y aller. Hélas, aujourd'hui, l'école est devenue un lieu où la discrimination règne. Surtout à Madagascar.

Malgré les solutions proposées dans « La peau maudite » de Rabearimanana Dihariniana et « Mon école, mon enfer », écrit par Ahamada Alexia Raniyah, la situation devient insupportable pour ces enfants victimes de la discrimination en milieu scolaire.

C'est pour cela Mesdames et Messieurs, et les membres du jury que nous vous prions de prêter attention au cas de cette enfant, malagasy certes, mais cela pourrait être le cas de beaucoup d'enfants partout dans le monde.

Evah est une fillette de 9 ans. Elle habite dans le quartier de Mangarano II, parcelle 11/47. Elle vit avec sa belle-mère, une femme qui ne l'écoute jamais parce qu'elle est une enfant. Ses vêtements étaient souvent sales et froissés, ses cheveux mal coiffés et quelquefois, elle n'était même pas lavée. Oui. Car elle doit s'occuper d'elle et de sa petite sœur avant d'aller à l'école : sa belle-mère part de très bonne heure au marché pour vendre des brèdes. Evah étudie dans une école publique. Depuis la classe de 11ème jusqu'à maintenant qu'elle est en classe de 8ème, elle passe ses récréations toute seule, elle rentre à la maison toute seule. Parfois avec des bleus sur le bras ou sur d'autres parties de son corps. Comme elle ne parlait pas beaucoup, personne ne remarquait qu'elle souffrait : ses camarades de classe se moquaient d'elle, la bousculaient, la frappaient même parfois. Chez elle, personne ne se rendait compte de rien. Personne ne voulait s'asseoir à côté d'elle ni travailler dans le même groupe qu'elle parce qu'elle était mal habillée, sentait souvent mauvais parce qu'elle n'a pas eu le temps de laver ses vêtements ou se laver elle-même, car elle aide aussi aux tâches ménagères après l'école. Elle pleure et souffre en silence, sans oser se plaindre même à la maîtresse parce que sa belle-mère lui dit toujours que les enfants n'ont le droit que de fermer leur bouche et faire ce qu'on leur demande.

Vous rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs, une enfant qui subit toutes ces maltraitances ? Se rendre presque invisible pour être sûre qu'on

va la laisser tranquille, pour ne pas souffrir encore plus ! insupportable, inadmissible pour une aussi petite fille ! Elle n'a que 9 ans !

Et Evah n'était pas la seule victime de la discrimination à l'école. Sa petite sœur, Luciana aussi. Un jour, elle est revenue de l'école blessée, les vêtements déchirés, en larmes. Elle fut malade plusieurs jours. Elle ne voulait plus y retourner mais sa mère l'avait forcée. Et cela se répétait souvent mais sa mère ne s'apercevait de rien, trop occupée à chercher de l'argent pour les faire vivre. Finalement, Luciana mourut de ses dernières blessures qui s'étaient trop infectées parce qu'elle n'était pas soignée correctement, l'année dernière. Silencieusement. Quelle tristesse !

Mais alors, qu'en est-il de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) des Nations Unies à Paris, le 10 décembre 1948 (Résolution 217 à III) qui affirme par l'article premier que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison, de conscience et doivent agir envers les autres dans un esprit de fraternité ». L'article 2 de la DUDH le confirme en disant que : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente déclaration sans discrimination aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute situation ». La ratification de la Charte des droits de l'Enfant, faite par Madagascar en 1991, est conforme aux critères de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Dans l'article 2, il est dit que : « L'Etat a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits sans distinction aucune, et nous retenons indépendamment de toute considération de race, de couleur, de leur naissance ou de toute autre situation ».

Oui, Mesdames et Messieurs, la discrimination ne devrait pas exister. A défaut, elle doit être supprimée afin qu'aucun enfant n'ait plus à la subir comme le confirment ces articles de la DUDH ainsi que la ratification de la CIDE.

Mesdames et messieurs, il existe plus de 12 millions de petites « Evah » et « Luciana », victimes de la discrimination à l'école, dans le monde. Ils attendent que nous leur tendions la main pour les aider, les soutenir et les protéger, pour ramener sur leurs petits visages, le sourire heureux des enfants qui vont à l'école. Laissez-nous vous dire que la situation est très urgente. La discrimination en milieu scolaire se propage partout à une vitesse incroyable. Il faut agir rapidement pour que d'autres enfants n'en soient pas victimes. Ces enfants sont nos frères et sœurs, vos enfants, quelqu'un de votre famille ou de votre entourage. Leurs souffrances, leurs

douleurs, leurs blessures sont aussi les nôtres.

Mesdames et Messieurs les membres du jury,

Les dirigeants de tous les pays, les responsables concernés, qu'ils soient nationaux, régionaux, dans les quartiers, devraient :

- Mettre en place des structures d'accueil, d'écoute et de protection dans les écoles, les quartiers, la santé, l'ordre public, bref tout ce qui touche à l'enfance, avec le soutien effectif des ONG œuvrant dans l'aide à l'enfance ;
- Faire établir des lois pour redresser ou punir les personnes qui pratiquent ou encouragent la discrimination sur les enfants ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation massives de tous les secteurs nationaux, régionaux œuvrant dans le milieu scolaire, les quartiers, la santé, l'ordre public... Citoyens et familles, ne restons pas les bras croisés quand nous voyons une discrimination. Faites quelque chose. Réagissez. Avertissez les autorités...

Ensemble, disons « stop » à cette violence.

« Futur imposé »

RANDRIANIAINA Iron Geraldo

Si je vous dis « mariage » vous me direz sans doute « amour », « union de deux êtres qui s'aiment ». Deux personnes qui ont décidé de vivre ensemble pour le restant de leur vie. Malheureusement je ne suis pas ici pour parler d'un conte de fée ou d'une histoire d'amour. Dans les pays développés, les gens ont tendance à se marier tardivement, après de longues années d'études supérieures, une carrière professionnelle réussie et une situation financière stable. La réalité est toute autre dans les pays pauvres ; le mariage est une course sociale à laquelle on implique des jeunes filles, voire des enfants. Quant aux hommes, ils appartiennent au troisième âge et semblent même exiger la jeunesse de leurs partenaires. Le mariage précoce est courant dans les pays en voie de développement, où la tradition prend une place considérable dans la vie sociale.

Mesdames et messieurs, cette pratique est une violation des droits de l'enfant. Elle ne peut pas être tolérée sous prétexte qu'elle fait partie des coutumes et des mœurs. En effet, dans le monde, 12 millions de filles sont mariées pendant leur enfance chaque année d'après l'UNICEF. Et selon Madagascar Matin du 7 février 2019, 41% de filles de moins de 18 ans sont concernées par le mariage précoce dans le pays. Un fait scandaleux ! Pourtant de nombreuses régions dans le monde continuent d'organiser des « mariages d'enfants » notamment au Moyen Orient, en Asie du Sud, en Amérique du Sud et en Afrique, au nom de la tradition.

À Madagascar, de nombreuses ethnies ont encore recours à cette pratique. C'est le cas des Tsimihety, dans la province de Majunga, région Nord-Ouest de Madagascar. Des enfants sont forcés d'épouser des hommes en échange d'une somme d'argent, des zébus et tout cela pour le prestige social.

Les Tsimihety pratiquent une tradition appelée Moletry et d'autres ethnies la pratiquent également sous une autre appellation. C'est une coutume selon laquelle une jeune fille se fiance à un homme âgé et aisé, une union arrangée. C'est le désir des parents intéressés par les zébus qu'ils reçoivent en dot. Les fiançailles durent à peu près une année. Il est difficile pour les parents de refuser des contrats de ce genre, quand ils se voient offrir des sommes d'argent pouvant aller jusqu'à 4 millions d'ariary, sans compter les têtes de bétail.

L'épouse doit rester mariée pendant la période d'un an prévue sur le contrat. Même en cas de violence conjugale, les parents de la fille reçoivent une somme supplémentaire ou des bijoux, dans un souci d'apaisement. Il est difficile pour les parents de refuser une telle compensation.

Où est la dignité de la personne ? Alors que la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans l'article premier dit : « Tous les êtres humains naissent libres, égaux en dignité et en droits (...) », et la loi malgache a ratifié la loi N° 2007-023 du 20 août 2007 sur les droits et la protection des enfants dans l'article 4 : « Aucun enfant ne doit faire l'objet de quelque forme que ce soit de négligence, de discrimination, d'exploitation, de violence, de cruauté et d'oppression ». La tradition ou encore la pauvreté peuvent-elles justifier ce mariage forcé ?

Mesdames et messieurs, l'année dernière, une fille a été victime de ce fait. Il s'agit de Sahondra, elle avait 12 ans et vivait avec ses parents pauvres. Comme ils n'arrivaient pas à subvenir à leurs besoins, ils l'ont offerte à un homme riche, je rectifie, ils l'ont vendue. Cet homme pourrait être son grand père. Tout cela pour obtenir trois boeufs et trois millions d'ariary.

Une enfant en plein épanouissement, qui est loin d'être prête émotionnellement à une vie de couple, qui devrait être encore en classe pour étudier.

Le cas de Sahondra est loin d'être un cas isolé. Ceci est beaucoup plus alarmant dans la région Melaky où des filles sont mariées à des « Dahalo ». Une fille de 14 ans ne vit plus avec ses parents mais dispose d'une cabane. Imaginez un instant un enfant de 14 ans qui va se charger d'une lourde responsabilité. Une jeune fille qui devient subitement une femme, sans avoir le choix.

Mesdames et messieurs, mariée à un « Dahalo » : je vous laisse imaginer l'horreur et la terreur que ce mot peut évoquer. La situation est inquiétante, des relations sexuelles forcées avec leurs conjoints, des grossesses précoces et les maladies qui y sont associées telles que la « fistule obstétricale » menaçant leur santé sexuelle. Sans oublier les risques accrus de violences domestiques. Ces habitants ont-ils oublié qu'un enfant est un don précieux ; un synonyme de bonheur. Pourquoi ?

Les mettre en sécurité ? Assurer leur avenir ? Fuite de responsabilités ? Et dire que ces parents arrivent à dormir sur leurs deux oreilles.

Pourtant la Déclaration universelle des droits de l'Homme précise dans

son article 16 alinéa 2 : « Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux »

A-t-on demandé l'avis de l'enfant ? N'est-ce pas une forme de commerce ? Une vente d'être humain déguisée ? Les parents sont-ils conscients du danger que cela représente ?

Imaginez-vous cher public, mesdames et messieurs, un enfant de 12 ans privé de son enfance et de ses droits ? On l'oblige à devenir adulte, à avoir une vie sexuelle précoce et de lourdes responsabilités ! Enfanter à son âge, élever des enfants à son âge, c'est inhumain !

Quelle éducation pensez-vous qu'elle va donner à ses enfants ?

Son droit a été bafoué, on ne lui a pas offert la chance d'étudier, alors que la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans son article 26 énonce : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental ».

La lutte contre le mariage précoce est l'affaire de tout le monde. Cependant il faut d'abord sensibiliser les communautés concernées, en les encourageant à garder leurs filles sur les bancs de l'école aussi longtemps que possible. Il faut organiser des sessions de formation dans les écoles, surtout dans les milieux ruraux où cette pratique est courante. Il s'agit de leur ouvrir les yeux et de faire leur propre choix. L'implication de l'ensemble de la communauté est essentielle pour combattre ce fléau. Inciter au changement des mentalités et des comportements.

Il faut que les responsables des différentes institutions et associations se mobilisent pour faire pression sur les responsables gouvernementaux qui doivent prendre des mesures ou élaborer des projets visant à réduire le nombre d'enfants touchés dans la grande île.

Chers citoyens, une loi a été ratifiée en 2007, interdisant le mariage avant 18 ans.

Cette loi a été bafouée dans différentes régions de notre pays, ceci pour la simple raison de coutumes. Donnons tous nos moyens pour que ces enfants choisissent eux-mêmes leurs parcours de vie.

« Une bonne femme » FANOMEZANTSOA Sylvestre Ckevin

Cris, pleurs, hématomes, coups, blessures ne leur sont pas étrangers. Cela fait partie de leur quotidien, de ces nombreuses femmes dans le monde, victimes de ces actes abominables, soit 70% selon France Culture. Qu'avaient-elles fait pour mériter cela ? Cette question a été posée des millions de fois par les victimes et même par chacun de nous, mais malheureusement, elle reste sans réponse plausible. La plupart des femmes malagasy mènent une vie rude au cours de leur vie, la pauvreté et la cherté de la vie règnent, or dans ce combat s'ajoutent encore les violences conjugales. Une vie noircie, c'est comme si on assombrissait leur ciel.

D'après les chiffres du Fonds des Nations Unies pour la Population, à Madagascar 26 % des victimes subissent des violences physiques, 24 % des violences psychologiques et affectives, 39 % sont abandonnées par leur conjoint et 11% sont victimes de violences sexuelles. Des maris qui ne respectent plus la dignité et la liberté de leur femme. Il en existe ! En général, ils reprochent à leur femme de ne pas rapporter de l'argent, de ne pas être jolies et attirantes, d'être rondes : de nombreuses raisons insignifiantes, incompréhensibles et injustifiables.

Mesdames et messieurs, tous les jours, je vois différents cas dans mon quartier ; un peu partout, j'entends le sujet abordé. J'entends aussi mes camarades en parler. Je me suis dit, stop, il faut que je fasse quelque chose. Je prends donc la parole aujourd'hui, pour dénoncer ces maltraitances envers les femmes, tout particulièrement les femmes malagasy. Ce sera ma contribution malgré mon sexe et mon jeune âge. D'autant plus que l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme précise que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Je vais vous raconter l'enfer de ma tante. La nuit du 26 décembre 2019, ma tante avait été brutalisée violemment par son mari. Elle s'appelle Rasoandraza, âgée de 37 ans, vit dans mon quartier à Tanambao Verrerie. Son mari s'appelle Rabery, un boucher au marché d'Ambolomadinika, Rasoandraza est mère au foyer. Ils ont cinq enfants et vivent difficilement car Rabery subvient à peine aux besoins de la famille. Il donne ce qu'il a envie de donner. Rabery avait l'habitude de terroriser sa femme et ses enfants. En effet, à chaque fois qu'il rentre chez eux le soir, il leur cherche toujours des poux. Ce soir-là, Rasoandraza avait été giflée par son mari

sans aucune raison et sans discussion. Il lui donnait des coups de pied et a trempé sa tête dans une cuvette remplie d'eau. Malheureusement, Rasoandraza n'a pas osé s'opposer, de peur que celui-ci devienne encore plus agressif. Elle a donc tout encaissé. Tout en la tabassant, le mari lui a proféré des menaces comme quoi il la tuera, en tranchant son corps en mille morceaux si elle manifeste la moindre plainte et le quitte pour toujours. Le lendemain, la vie suit son cours, comme si de rien n'était alors que Clarisse a le visage et le corps couverts de bleus, abimés, gonflés. Les voisins avaient du mal à la reconnaître. Néanmoins, ils ont entendu les pleurs des enfants la veille sans oser intervenir. Par sympathie, ils l'ont interrogée et lui ont conseillé de dénoncer son mari auprès de la police. Rasoandraza a juste acquiescé, mais c'est hors de question pour elle, le quitter était impensable. Elle n'avait nullement l'intention de faire quoi que ce soit. Par peur ? Ou parce qu'elle veut garder son foyer intact ? Pour ses enfants ? Pour son image ? Pour la société ? Ou peut-être parce qu'elle savait qu'elle ne pourra élever toute seule leurs 5 enfants étant sans travail ?

Nous savons pertinemment que la loi malgache, article 51 et 52, loi 2007-022 sur le mariage et régimes matrimoniaux affirme que néanmoins, pour des motifs graves, la femme peut quitter temporairement le domicile conjugal dans les formes. Et que la jouissance du « droit de misintaka » lui est accordé lorsque le mari a gravement manqué aux obligations et devoirs résultant du mariage.

Mesdames et messieurs, on dit souvent qu'il ne faut pas s'immiscer dans une affaire de couple ; mais comment rester insensible face à une telle violence ? Clarisse n'est pas l'unique victime, ses enfants aussi souffrent de cette situation. Ils sont témoins des atrocités que leur père afflige à leur mère ; ils se sentent impuissants, ne pouvant rien faire pour la protéger. Grandir quotidiennement dans une atmosphère pareille n'est pas approprié pour des enfants ; cela pourrait affecter leur psychisme. Puis, qui sait plus tard, inconsciemment ils adopteront le même mode comportemental que leur père. Tellement la violence prend racine, que n'importe quel acte coléreux est classique.

Le Ministère malgache de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, beaucoup d'associations, des femmes féministes mènent un dur combat afin d'éradiquer ces actes de violence envers les femmes, mais les violences persistent. Alors mesdames et messieurs, j'aimerais capter votre attention sur ces différentes réalités amères. Qu'allons-nous faire ? Donnons-nous la main, ensemble on arrivera à les changer.

Dès l'enfance, éduquons nos enfants au respect et à la valeur humaine.

Acclamons les droits de chaque être humain, homme comme femme, en réalisant par exemple des émissions radiophoniques pour faire connaître les droits et lois existants.

Pour les femmes qui en sont victimes, qu'elles n'hésitent pas à en parler, afin qu'on puisse les aider, les accompagner à s'en sortir. Rester dans l'ombre ne fait qu'aggraver leur cas et donner de l'ampleur à la violence.

Se détacher de l'idée conformiste sur le mariage, que la femme doit être soumise, obéissante, que quoi qu'il arrive, il faut supporter, rester pour ses enfants, que c'est toujours à la femme de faire des efforts ou faire la concession.

Pour les couples traversant des crises, le ministère devrait mettre en place des cellules auprès des Fokontany pour des thérapies de couple, des formations sur la sociologie du couple ou de la famille.

Je m'adresse tout particulièrement au genre masculin, arrêtez s'il vous plaît toute maltraitance, que ce soit verbale, ou physique. Nous n'avons pas la même force bien que nous jouissons du même droit. Le fait de brutaliser une femme ne prouve pas notre virilité. Exprimez autrement votre colère, en allant sortir prendre l'air par exemple et revenir plus tard pour en discuter calmement.

Chaque femme mérite le respect, la dignité, l'amour. Pourquoi ne pas embellir leur quotidien ?

Je termine donc avec cette citation de Gandhi : « Si la non-violence est la loi de l'humanité, l'avenir appartient aux femmes. Qui peut faire appel au cœur des hommes avec plus d'efficacité que la femme ? »

« La discrimination, une grande malédiction »

AZAFIMANANTENA Chanyah Christelle
et RAZAFINALINE Priscilla Alyès

Mesdames, messieurs !

Nous sommes ici, aujourd'hui, pour vous parler de cette malédiction qui frappe Madagascar de plein fouet. C'est parce que nous commençons à nous rendre compte que ce qui empêche notre pays d'avancer, c'est la haine entre les différentes ethnies : la discrimination. Sans que la plupart s'en rendent compte, ce phénomène ne fait que croître pour nous étouffer et nous enfoncer encore plus bas dans le fossé de la pauvreté : une grande malédiction ! D'où ce titre : « La discrimination, une grande malédiction ». En ce moment même par exemple, si vous êtes là, vous les français, les africains, n'est-ce pas pour nous épauler ? Car « c'est l'union qui fait la force ».

Mais alors, si nous-mêmes, nous autres les Malagasy, si nous ne nous donnons pas la main, qui d'autre va former notre propre union ? Et qui va nous procurer cette force ? Comment avancer ensemble ? Comment serait-ce possible ? Pauvre Madagascar !

Oui, la discrimination existe encore à Madagascar. Dommage ! Et elle fait de plus en plus preuve de violence physique et morale. Donc ce sujet n'est pas à minimiser. Il faut oser dire que ça ne va plus. Il faut briser le tabou et chasser cette malédiction.

C'est bien la raison qui nous emmène ici devant vous. Nous voulons dire à tous nos compatriotes : disons non à la discrimination ! Donnons-nous la main, pour reconstruire ensemble l'avenir de notre chère patrie. Et surtout parce que nous avons le droit de vivre en harmonie entre nous et avec les autres.

Cette malédiction tombe sur les 18 ethnies de Madagascar et des conflits suivis de coups, de violences et de toutes sortes de bassesses s'abattent sur elles. Chacune d'entre elles en a déjà subi de la part de l'autre. On ne saurait jamais la dater, mais cette malédiction était déjà là depuis bien longtemps. Aujourd'hui, elle est source des malheurs pour les enfants, les jeunes, mais surtout pour les adultes. La haine subsiste et entrave la vie de la société Malagasy.

Trouvez-vous normal de refuser un travail à un postulant, non à cause de son manque de compétence, ni à son manque de diplôme mais

à cause de ses origines ? On prendrait plutôt tel autre qui n'y connaît rien, mais seulement parce qu'il est de ma tribu, de ma famille. Et on lui confie un poste important.

Ou à l'école, un professeur gâche votre avenir pour la même raison ! Et même à l'université, mesdames et messieurs, même les intellectuels de Madagascar, la discrimination ose attaquer. Combien de fois entendons-nous des rivalités entre des universitaires de différentes provinces ; tels que des étudiants côtiers contre les étudiants de hauts plateaux, par exemple. Quelle honte !

Et on déteste l'autre. Pourquoi le déteste-t-on ? Pas de réponse, car on le déteste sans raison. Il n'a rien fait de mal ! Rien ! Seulement parce qu'il est originaire d'une autre région, d'une autre ethnie. Nous n'avons pas le même dialecte, ni les mêmes us et coutumes. Bref, il n'est pas comme nous. Il est différent de nous. Si au moins on arrivait à se dire : nous sommes différents l'un et l'autre. Non ! C'est bien la réponse : il est différent de nous. Autrement dit, comme il est différent de nous, il est bizarre ! Qu'il ne se mêle pas à nous. Ce regard, ce préjugé ne connotent-ils pas un rejet ? Une répulsion ? Quelle injustice ! Ne sommes-nous si souvent témoins ou victimes d'un tel acte d'injustice ! Et ce n'est pas fini. Pourquoi ? C'est parce que les ancêtres de telle ethnie ont fait telle chose à ceux de telle autre, et donc, ils ont transmis que... Et ils ont transmis la haine... ! Quel héritage !

Puis quelle blessure pour des jeunes qui s'aiment et se promettent au mariage ; quand les parents les arrêtent parce que les ancêtres ont dit que leur ethnie ne peut pas se marier avec telle autre. N'est-ce pas toute une vie cassée ? Une malédiction ?

Et à vous qui aimez tant discriminer, aimeriez-vous subir la même violence que vous avez employé pour briser les autres ? Je suis sûr que non, donc laissons chacun bénéficier des droits que la nature a accordée à tous.

Oui, admettons-le, la guerre laisse souvent des traumatismes. Il est difficile d'oublier : même si les plaies sont guéries, la cicatrice en témoigne toujours. Et puis ce sont les ancêtres qui l'ont dit. Mais qu'allons-nous faire alors ? Rester éternellement dans la rancœur parce que nous l'avons héritée ? Quel retard ! Alors que toutes les ethnies s'éparpillent et s'entremêlent dans tout Madagascar, voire même à l'étranger. On ne peut pas se suffire à soi-même, on a toujours besoin de l'autre.

Et puis ces situations n'amènent-elles pas Madagascar à des pertes, au chômage, à la délinquance juvénile, au vol, jusqu'au meurtre ? Les conséquences sont lourdes et pourtant... Les causes... Les causes ne sont que des mensonges infondés, la haine, l'orgueil et l'égoïsme. Qui d'autre va penser

au développement de Madagascar ? A son avenir ? Qui d'autre ? N'est-ce pas nous ? Nous tous ? Et alors ? Au lieu de nous rassembler pour nous concentrer sur le « comment améliorer notre situation actuelle », pourquoi gâcher notre vie à la discrimination ?

Quand je pense que la loi n°4 de l'Afrique du Sud contre le racisme et les discours de haine de l'an 2000 dit que : « Personne ne peut publier, diffuser, soutenir ou communiquer des termes qui pourraient montrer une intention claire de blesser (moralement ou physiquement) promouvoir ou inciter à la haine » ; ma déception est que nous, la population malagasy, nous faisons l'exact contraire de ce que dit cette loi.

Mesdames et messieurs, Il est temps de mettre fin à la discrimination !

Nous voulons que Madagascar évolue en bien, qu'elle ne soit plus une montagne de haine, de discrimination ! Alors faisons table rase du passé, et avançons. Il faut changer notre état d'esprit, c'est le premier pas à faire qui est certainement le plus dur.

Alors, allons-y, brisons cette malédiction qui nous entrave depuis trop longtemps ! Retrouvons nos vraies valeurs : « Le fihavanana » : la solidarité, l'entraide et la complicité entre les diverses ethnies. Venez, discutons ensemble, donnons-nous les mains, avançons aux mêmes pas. Circulons dans notre pays, pour mieux nous connaître. Cherchons ce qui nous associe les uns les autres, en tant que Malagasy. Et montons ensemble un projet pour l'avenir de Madagascar.

Incontestablement, ça va demander du temps et des efforts, mais comme dit le proverbe : « Rome ne s'est pas faite en un jour » ; Madagascar non plus ne va pas se relever en un jour.

Quoi que nous fassions, peu importe d'où l'on vient et où l'on va, nous serons et nous resterons toujours Malagasy de Madagascar.

Mesdames et messieurs, merci.

« Un phénomène global » ANDRIAMAHEFA Miora

Ce soir-là, elle était avec sa mère et son grand frère devant la télé passant une bonne soirée. Leur père ? Absent de ce tableau paisible. Elle était heureuse et rit même en y repensant mais ce qu'elle ne savait pas encore c'était que ce moment allait devenir un de ses souvenirs les plus douloureux. Elle entend encore très clairement le bruit du verre qui se casse en contact avec le sol, le coup qui part et qui atteint la chair de sa mère, son cri puis ses pleurs. Elle n'osait pas regarder, et même si elle le voulait son frère s'était mis devant elle pour la protéger, pour qu'elle ne voie pas. Pour qu'elle ne voie pas sa mère pleurer, son père frapper, cette scène d'horreur, tout simplement, pour un enfant de cinq ans.

Cette scène continuerait à la hanter même après plusieurs années. Une scène de violence conjugale.

Un cas isolé me diriez-vous, non ! Dans le monde, une femme sur trois en est victime et le plus souvent par son compagnon, une personne travaillant à ONU Femme a dit : « La violence à l'égard des femmes, c'est partout, c'est un phénomène global. » Et pourtant, selon l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen « Tout individu a le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

Parlons de faits concrets :

En France 4 millions d'enfants sont témoins de violences conjugales. Ils sont exposés et ne sont plus des témoins mais deviennent des victimes.

Tous les pays du monde, soit 196 pays, tous, sauf les Etats-Unis, ont signé la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui stipule dans l'article 19 que « Chaque enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de violence physique ou mentale ». Il me semble que ce droit est bafoué !

Ces enfants sont tout simplement oubliés en tant que victimes.

La preuve ? des statistiques récentes manquent sur le nombre d'enfants témoins ou victimes de la violence conjugale.

On a tendance à négliger l'impact qu'a ce genre de scène sur des enfants or leurs conséquences sont nombreuses !

Des problèmes de type stress post-traumatique, dépression, anxiété, troubles d'apprentissage, difficulté à nouer des liens avec autrui sont des conséquences directes. Certains enfants ne présentent aucun de ces symptômes et d'autres plusieurs. Revenons à notre petite histoire.

Le frère qui, lui, a vu la scène est devenu distant, s'est renfermé sur lui-même et a eu des difficultés à se faire des amis. Mais tant bien que mal il a réussi à surmonter ce traumatisme mais qu'en est-il de sa sœur ? Des autres ? Ceux qui sont sous l'emprise et qui ne peuvent toujours pas s'en sortir ? Ces enfants et adolescents qui craignent pour leur vie, pour celle de leur mère ? Ces enfants sans espoir qui attendent la mort ? Ces enfants qui, à cause de toute cette violence, sont eux-mêmes devenus violents ? Ces enfants qui s'enlisent dans l'alcool, dans la drogue, qui arrêtent leurs études ? Ces enfants qui eux-mêmes sont devenus parents et qui reproduisent les mêmes gestes que leurs anciens bourreaux ?

Quel autre comportement pourrait avoir un garçon qui a vu son père battre sa mère toute son enfance ? Il reproduira ce qu'il a vu puisque ne dit-on pas que les enfants copient sur les grands, qui sont a priori leurs modèles ? Et le cas que je viens de vous rapporter n'est pas unique. On peut le constater dans n'importe quel foyer du monde ! Regardez bien autour de vous, votre entourage, vos amis, votre famille, au travail, dans le quartier je sais que dans votre tête apparaît le visage d'une personne et le déclic se fait. Vous vous rendez compte de la dure réalité. Et pourtant à Madagascar la récente loi de 2019 sur la Violence Basée sur le Genre décrète dans l'article 14 que « l'Etat assure la prise en charge sanitaire, psychosociale et accompagnement juridico-judiciaire des victimes pour valoir leurs droits ».

C'est comme cela cher public, cher jury, que la violence conjugale se reproduit le plus souvent, copier-coller. Du copier-coller ! Aussi simple que cela. La violence conjugale a été assimilée, institutionnalisée, d'années en années, de générations en générations pour devenir « normale ». Parce que, oui, la violence conjugale est presque une normalité de nos jours ! Tout le monde en est témoin mais personne n'en parle ! Quand je dis tout le monde, je veux entendre par là tout le monde ! Parce que ne vous méprenez pas, la violence conjugale n'est pas que physique, oh non ! Elle est aussi morale !

Et malheureusement c'est bien souvent le cas. La femme est souvent victime de remarques sexistes, rabaissant, de petits commentaires sur sa prise ou perte de poids, sur ses vêtements, des remarques répétitives, que l'on qualifierait d'insignifiantes mais qui sont bel et bien de la violence !

Voilà mon but aujourd'hui, vous faire comprendre la réalité qu'est la violence conjugale. Qu'elle ne vient pas comme cela du jour au lendemain, c'est un processus d'assimilation sur des générations, noblement reproduit par les enfants, et les enfants de leurs enfants après eux et ainsi de suite.

Aujourd'hui prenons conscience de tout cela, prenons conscience que nos actes ont des conséquences et que pour arrêter une calamité telle que la violence conjugale, il faut que chacun d'entre nous prenne ses res-pon-sa-bi-li-tés.

Si nous sommes témoins de violence et même un soupçon, prévenons les autorités responsables. Il vaut mieux prévenir et qu'il n'y ait rien que ne pas avoir alerté et après se rendre compte qu'il y avait bien de la violence conjugale dans ce foyer-là. Si le couple a des enfants, épargnez-leur cette scène.

L'article 3 alinéa 2 de la CIDE « Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être », ainsi je m'adresse particulièrement aux hautes autorités, au gouvernement malgache, signataire de cette convention. Des campagnes contre la violence conjugale devraient être faites, dans les grandes villes comme dans les campagnes ! Des structures d'accueil et d'écoute des victimes devraient être mises en place, celles existantes, renforcées ! Des postes d'assistantes sociales devraient être créés pour suivre chaque cas.

Chacun de nous, soyons attentifs, soyons de bons modèles pour les générations à venir, pour qu'on ne dise plus : « la violence c'est un phénomène global ».

« Le combat de maman est mon combat »

FERAUD Winah et FANIVO Kévin

En une seconde l'homme a détruit tous les espoirs de sa femme. En une fraction de seconde, l'homme a encore su imposer sa domination dans ce monde. Anne, une épouse dévouée et mère de famille se fait battre constamment par son mari. Un « monstre », tel est le nom qui définit un homme d'une cruauté sans égale. Le foyer est devenu un ring dont il sort toujours vainqueur. Anne reçoit plus de coups que d'amour en six ans de mariage. A chaque instant, elle prie pour être libérée de cet enfer où elle demeure esclave de son mari. Par peur de tout perdre, elle se résout au silence et encaisse chaque coup et blessure. Mais hier encore, elle s'est fait battre... Elle s'est mise à pleurer et à crier de détresse. D'un seul coup d'œil, elle aperçoit ses pauvres enfants pleurant derrière la porte, en suppliant leur père de cesser ses coups. Anne était blessée physiquement mais aussi mentalement. Tel était le quotidien de cette famille : une mère battue et un père criminel. Anne a perdu, depuis le premier coup, toute expression du visage.

Selon une enquête réalisée en 2007 à Antananarivo par l'ELVICA, sur 400 femmes mariées, 35% de ces femmes ont déclaré avoir subi au moins une forme de violence physique, 46% de ces femmes violentées ont déclaré avoir eu des hématomes, et environ un quart ont eu des plaies avec saignement. Jusqu'où ira la violence conjugale si on ne fait rien ?

Mesdames et messieurs les membres du jury, savez-vous que la femme n'est pas la seule victime ?

Les enfants témoins de cette violence conjugale ne sont-ils pas aussi victimes à leur tour ?

Effectivement cela peut engendrer des conséquences physiques et morales à leurs enfants, comme des troubles alimentaires, retards de croissance, problèmes visuels ou auditifs, des troubles somatiques, la dépression, l'anxiété, l'irritabilité, une faible estime de soi, des problèmes d'adaptations, des comportements agressifs, des réactions violentes lors des conflits avec les membres de sa famille ou de ses enseignants et bien pire encore...

À l'adolescence, ces problèmes peuvent provoqués des tentatives au suicide, consommation de drogue, d'alcool, etc. L'enfant pourrait être amené à de faibles performances à l'école. Selon les statistiques, 48% des enfants exposés à la violence conjugale éprouvent des problèmes scolaires.

« L'impression de l'enfance s'efface difficilement, aussi faut-il tâcher qu'elles soient bonnes », disait La Rochefoucauld-Doudeauville. Pourtant, l'article 53 de l'ordonnance n°62-089 du 1er octobre 1962 relative au mariage dispose que : « Le mari est le chef de famille. La femme concourt avec lui à assurer la direction morale et matérielle de la famille et à élever les enfants ».

Prenons le cas d'une victime de violence conjugale physique comme morale pendant 21 ans. Elle a témoigné qu'elle résistait par amour pour ses enfants, donc elle estimait se sacrifier pour sa famille. Elle atteste aussi qu'elle ne pouvait pas rompre leur union car elle avait promis devant le seigneur pour le meilleur et pour le pire.

Trouvez-vous cela « normal » ? Alors que la loi n°2007-022 du 20 août 2007 relative au mariage et aux régimes matrimoniaux, article 55, stipule que « les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance et respect. »

Parmi les causes de violences conjugales, l'alcool est un grand fléau. Un article publié le 20 octobre 2019, tiré du journal Le Figaro, témoigne que dans 55% des cas des morts violentes aux seins du couple, en 2018, au moins l'un des deux était sous l'emprise d'une substance.

Mais alors on n'y peut rien ? Non mesdames et messieurs ! Nous pouvons les raisonner, nous pouvons aider. Il ne suffit que d'un soutien moral pour que ces femmes se libèrent de la souffrance et, le plus important, pour permettre à leurs enfants de vivre comme un enfant « normal ».

Mesdames, vous devez quitter le domicile en cas de violence conjugale, pour vous, mais aussi pour vos enfants. D'ailleurs la loi n°2019-008 relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, article 17, stipule que le Président du Tribunal compétent, à la requête de la victime ou de son représentant légal, après communication au Ministère Public, peut rendre une ordonnance de protection et peut notamment, sans préjudice du droit de « Misintaka », autoriser la victime à quitter temporairement le domicile commun ou conjugal et interdire l'auteur présumé de s'approcher de la victime.

Nous devons signaler les cas de violences conjugales, comme le stipule la loi n°2019-008 relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, article 15, je cite : « Toute personne, notamment les membres de la famille, les voisins, les amis, les autorités locales, les dignitaires religieux, les travailleurs sociaux, le personnel médical, ayant connaissance d'un cas de violence basée sur le genre, doit le signaler aux autorités administratives ou judiciaires compétentes sous peine des sanctions

prévues par l'article 62 alinéa 1 du Code pénal ». De plus l'Article 16 de cette même loi indique que « le signalement peut être fait verbalement ou par écrit. L'auteur du signalement peut garder l'anonymat s'il désire. L'autorité saisie doit consigner la déclaration de signalement et y donner suite. Elle a l'obligation de la transmettre à la Police Judiciaire et/ou au Tribunal compétent dans les meilleurs délais ».

L'Etat doit faire en sorte de limiter l'accès à l'alcool par exemple en augmentant le prix de l'alcool et en obligeant les citoyens à ne vendre qu'au majeur de plus de 18 ans. Les solutions sont multiples, à nous de les appliquer sérieusement.

Nous incitons l'Etat à favoriser la lutte contre la violence conjugale. Pour commencer, les écoles doivent sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, les parents doivent éduquer leur enfants pour qu'une fois adulte, ils comprennent l'inutilité et le crime que représente cette violence conjugale. Vous devez les éduquer à prendre soin de leur future femme ou mari mais aussi les apprendre à favoriser le pacifisme et les mots plutôt que la violence et les coups. Ensuite, un centre d'accueil pour les femmes battues doit être créé mais également un centre d'aide psychologique pour les enfants affectés par les violences conjugales dans chaque commune.

Tout dépendra de vous : l'état, les parents, les adultes. Tout dépendra de nous : les jeunes puisque le combat de maman est aussi notre combat !

« De toute façon, on est à Madagascar »

LAURENT Tahina Chan Alyssa Maurice
et SALAVA Rosanna Keissy

Mesdames et messieurs, vous avez sûrement dit ou entendu quelque part cette phrase « de toute façon on est à Madagascar ! ». Cette fameuse expression qui est dite par nous les Malgaches, montre inconsciemment l'ampleur de notre situation actuelle. C'est pour cela qu'aujourd'hui les jeunes comme nous voulons parler de ce sujet, car qui d'autre héritera de cette île, si ce n'est nous.

Nous voudrions parler d'un problème évident, qui selon nous, entrave le bon fonctionnement de notre société. Nous le nommons « incivisme ». Incivisme sous toutes ses formes et dans tous les domaines. Mais avant tout, mesdames et messieurs, définissons le civisme. « Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique en particulier à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois ». Le civisme implique donc la connaissance ainsi que l'application de ses droits comme de ses devoirs vis-à-vis de la société. Plus généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public, pour la « chose publique ».

Sur ces mots chers jury et honorable assistance, voyez-vous une once de respect dans le comportement des citoyens de nos jours ? Pouvons-nous nous même être appelés citoyens ?

Quand nous voyons l'état des rues, des routes, des infrastructures publiques, les tonnes de déchets qui ornent tous les recoins de notre ville, de nos plages, de nos ruelles, de tous les points d'évacuation d'eau. A qui portons-nous préjudice, si ce n'est à nous même ?

Prenons un exemple typique de notre quotidien, imaginons, nous sommes en balade avec notre famille et nous avons fini de manger ce que nous avons entre les mains, qu'est ce qui va se passer à ce moment-là ? Eh bien, n'avons-nous pas tendance à jeter nos emballages au sol, à laisser traîner toutes nos ordures ? En nous disant que tout le monde le fait, que cela ne change rien, que quelqu'un va sûrement les ramasser, que nous payons la commune pour cela. Oui je dis bien nous car nous sommes tous et toutes concernés.

Certaines personnes ne se gênent même plus pour faire leurs besoins

au coin des rues, sur la plage, sur les murs des infrastructures publiques et privées alors qu'il existe des endroits dédiés à cet usage appelés « toilettes publiques ».

Car oui il en existe effectivement et il semble que peu de gens en connaissent l'utilité. Même si, bien sûr, je ne souligne pas le manque de lieux publics dédiés à cet usage.

En outre, prenons aussi un exemple, l'attitude de la nouvelle génération à l'égard du civisme. Nous avons déjà tous vu une bande de jeunes, indifférents à la personne âgée qui croule sous sa lourde charge. Nos manières de vivre, dit « fahalalam-pomba » comme ici le respect et l'entraide, est en train de disparaître à travers ce manque de civisme.

Il en est de même pour le « fitsaram-bahoaka », ou vindicte populaire qui est de plus en plus fréquent dans notre société et qui fait de plus en plus de victimes. Pourtant, selon la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, article 8 : « nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée ».

Mais ne vous souvenez-vous donc pas de cet enfant de quatorze ans qui, à cause d'une dispute d'écolier a trouvé la mort, il y a de cela quelques semaines ? Sous les yeux de nombreux témoins qui n'ont ni réagi, ni levé le petit doigt pour mettre fin à cette abomination. Ils se sont contentés de rendre le moment viral sur les réseaux sociaux, en prenant des vidéos, ou en restant statiques devant la scène du drame.

Mais de toute façon on est à Madagascar, rien de tout cela n'est grave.

Néanmoins pour nous mesdames et messieurs, tout cela est grave car comment faire avancer la société d'un pays si ses habitants ne respectent rien ? Si ses habitants pensent que leurs actes n'ont aucune conséquence ? Si aucun habitant ne réfléchit ? Si nous ne nous entraïdons pas ? Nous avons l'impression que certaines personnes se facilitent la vie dans l'esprit du « moramora », sans songer à comment faire évoluer les choses.

Face à tout cela, l'Etat se doit de prendre des mesures radicales pour bannir le non-respect de la loi, ainsi que punir sévèrement ceux qui ne respectent pas la loi.

Pour ce faire, il faut multiplier les infrastructures publiques comme les poubelles et les toilettes publiques. Selon la loi n°2015-052 relative à l'urbanisme et à l'habitat à Madagascar, article 2 : « L'urbanisme s'entend

de l'art et la technique de construire, d'organiser et d'aménager les villes suivant les règles de commodité, de l'esthétique et de l'hygiène, sans oublier la sensibilisation intense de la population à les utiliser ».

Employer l'argent de l'Etat à des fins qui favorisent le développement des villes et non pour enrichir les dirigeants.

Éduquer la population à lutter contre la corruption, la loi n°2016-020 sur la lutte contre la corruption à Madagascar, article 8, affirme qu'il est inséré dans les programmes scolaires un curricula de formation et d'éducation sur la lutte contre la corruption depuis l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ; car faute de cela notre pays se dégrade de plus en plus. Pourtant il est doté d'un atout considérable, avec des richesses incommensurables. C'est pour cela que nous sommes le seul pays du monde qui après son indépendance, n'a fait que s'appauvrir sans aucune guerre.

Enfin les citoyens ont besoin de l'éducation de base venant de la famille, renforcée par l'école et l'Etat, car selon la loi n°2008-011 du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar article 14 : « L'école, les établissements d'enseignement et de formation, en collaboration et avec la complémentarité des familles et de la société, veillent à inculquer aux enfants, aux adolescents et aux jeunes les sens de la responsabilité et de l'initiative, ainsi que le respect des bonnes mœurs et des règles de bonne conduite, notamment le civisme, le patriotisme.

Alors posons-nous des questions, mesdames et messieurs, et comprenons que ce n'est pas parce que nous sommes à Madagascar que les choses doivent être ainsi. La population malgache rêve d'une vie meilleure depuis longtemps, mais cela ne va pas venir de sitôt, surtout si nous continuons tous autant que nous sommes à attendre sans rien faire. Il faut surtout prendre en considération le fait que nous n'arriverons à rien si nous ne bannissons pas cette mentalité.

« L'argent utile ou l'argent dévastateur »

DINARALY Yonis

La corruption... Imaginez-vous un monde rempli de corruption ! Trop difficile ? C'est sûr : ce n'est qu'un petit problème qui ne concerne qu'une infime partie du monde, seulement les trois quarts.

Mais où on est-on dans ce monde, détruit par quoi ? De l'argent ?

Comment est-ce possible que quelque chose comme cela freine notre développement social et économique, dégrade notre qualité de vie le plus souvent, favorise la vengeance et le terrorisme, augmente les inégalités et les injustices sociales ?

Ce phénomène est présent dans tous les secteurs d'activités que ce soit la Justice, la Politique, l'Éducation, la Santé, la Douane, et encore d'autres ; il détruit la démocratie, sape ses institutions, contribue à l'instabilité et aboutit à l'enrichissement du corrompu.

Sachez que la corruption est un crime que vous le vouliez ou non !

Mais qu'est-ce que la corruption ?

Selon le Larousse la corruption c'est le fait de séduire quelqu'un par des cadeaux ou des promesses, l'amener à agir contre sa conscience ou les devoirs de sa charge. C'est aussi le manque de dignité humaine, c'est l'absence de scrupule, et l'exploitation des gens sans défense.

Combien d'entre nous n'ont jamais utilisé une enveloppe ou un billet pour continuer la route malgré les papiers qui ne sont pas en règles, accélérer un processus administratif, faire valider des papiers qui ne le sont pas ?

Pourtant ces pratiques quotidiennes violent plus d'un des droits humains : l'article 7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dit : « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi » alors que l'argent achète parfois la justice. L'article 21 stipule que « Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays » alors que l'accès aux postes ou services publics s'achète souvent.

La corruption peut avoir des effets dévastateurs sur la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des biens et services liés aux droits de l'homme. Parmi les Objectifs du Développement Durable, la corruption sape le premier,

l'abolition de la pauvreté, empêche le troisième et quatrième : la bonne santé, le bien-être et l'éducation de qualité pour tous. Par exemple quand un professeur demande de l'argent en échange d'un certificat d'examen ou un faux diplôme. La corruption dans le secteur de la santé affecte le droit de chacun au meilleur état de santé, ce droit est indiqué dans l'article 13 du PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et dans le domaine de l'éducation, elle a un impact négatif sur la qualité. Donc elle est perçue comme un obstacle structurel à la jouissance des droits de l'Homme et elle anéantit le dixième objectifs de réduire les inégalités et ridiculise le seizième visant la paix, la justice et des institutions efficaces.

Aujourd'hui, la corruption n'est plus une surprise mais plutôt et malheureusement une bien triste réalité de la gouvernance. Et elle est l'affaire de tous car un jour, nous pouvons tous être confronté à une situation de corruption.

D'après l'ONU « plus un pays est pauvre plus il y a de corruption », ainsi la corruption est l'un des fléaux majeurs du continent africain. Si l'injustice et la corruption ne gangrènaient les sociétés africaines alors l'Afrique serait plus puissante et plus développée.

1500 à 2000 Milliards de dollars ! C'est le coût des pots de vin versés chaque année dans le monde soit environ 2% du PIB mondial.

Si vous n'avez toujours pas compris que la corruption est grave, voici quelques exemples concrets :

En 2016, Michel Platini, ancien président de la FIFA a été suspendu pendant 4 ans de toute activité liée au sport car il a reçu pour son intérêt personnel 1,83 Million d'euros de la part de la FIFA. Le Scandale Platini prouve que la corruption existe bien dans tous les domaines, tel le sport.

Pour le second exemple, je vais parler de Madagascar, qui selon l'indice de perception de la corruption, se trouve au 152ème rang sur les 180 pays notés, c'est-à-dire : notre île voit rouge et chaque année elle continue désespérément de descendre dans le classement. Sachez que dans notre pays, l'insécurité, incluant assassinats, kidnappings, vols de zébu, vindictes populaires, « Fitsaram-bahoaka », est la conséquence majeure de la corruption, car ces crimes impliquent la complicité de certains responsables. Une question demeure : comment les malfaiteurs peuvent-ils se procurer des armes et des munitions si ce n'est que par le biais des forces de l'ordre ? Cependant la confiance entre la population, les forces de l'ordre et la justice doit régner pour que nous puissions un

jour espérer le développement de notre « Tanindrazana », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La France aussi lutte contre la corruption, la loi Sapin 2 datant de 2017 indique que toute personne pratiquant la corruption est condamnable à 10 ans de prison et 1 Million d'euros d'amende. Les entreprises en sont les principaux acteurs car un sur deux doit gérer des problèmes de corruption. Face à cette urgence, l'article 17 de cette loi, impose aux entreprises de mettre en place des mesures internes afin de combattre la corruption.

Une loi internationale désigne le 9 décembre journée mondiale de lutte contre la corruption, confirmant ainsi que la lutte contre ce fléau mondiale existe et que tous les pays en font partie et veulent que nous vivions dans un monde sans corruption.

Je tiens déjà à remercier les efforts des organismes tels que l'IACA, l'OLC, BIANCO pour leurs luttes anti-corruption.

J'ai des raisons de croire à la fin de la corruption mais il doit y avoir une volonté politique, un engagement du gouvernement que cet engagement ait un impact dans la mentalité des gouvernants, qu'ils soient conscients du risque qu'ils prennent. Pour lutter, chaque pays doit mettre en place un système de surveillance concret pour sanctionner cet acte. Il ne faut pas seulement compter sur eux, c'est nous tous qui devons commencer à agir et changer, refuser la solution facile de l'enveloppe. Pour agir, nous devons commencer par petite échelle c'est à dire que nous devons montrer notre volonté, nous devons en parler, sensibiliser... Pour qu'après, cette volonté de mettre fin à ce fléau se propage dans tout le pays.

Après avoir plaidé ici devant vous, j'espère du fond du cœur que certaines personnes, changent de mentalité, passent à autre chose que la corruption, qu'ils arrêtent de rabaisser les populations vulnérables, de se croire riche car pour eux l'argent achète tout... Mais mettez-vous un instant à la place de la personne victime de vos actes répugnants. C'est aussi pour dire que l'argent est un poison propre à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les personnes ; toutes les mains peuvent le proposer et tous les cœurs le recevoir dans la corruption.

Alors... L'argent: utile ou dévastateur... ?

« Mpiasa an-trano » BOTRALAHY Catherine

Mpiasa an-trano.

Ou « mpanampy ». Son rôle comme l'indique son titre est d'aider. La majorité d'entre nous, à Madagascar, embauchons femmes et hommes chez nous pour garder nos enfants ou effectuer diverses tâches ménagères.

Mesdames, messieurs, les membres du jury...

Premièrement, que dit la justice dans notre contexte ?

Il est intéressant de lire cette loi n° 2014-040 sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'article 6 qui nous rapporte que : « le recrutement, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne, sous forme de contrainte, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, aux fins d'exploitation du travail domestique d'autrui sera puni ». Le code du travail contient la loi n° 2003-044, dans le chapitre III concernant le respect et la dignité de la personne humaine, l'article 5 stipule noir sur blanc que « nul ne peut être victime de mauvais traitement ou de violence portant atteinte à l'intégrité physique ou morale prévue et sanctionnée par le code pénal ».

Je ne peux pas réellement mettre mon sujet en lien avec d'autres textes de loi du travail, en ma connaissance, considérant que cette forme de travail inclut rarement ici un contrat formel. Ce qui permet souvent à des employeurs diverses libertés comme : de payer un salaire assez bas, de faire subir en silence ce que bon leur semble, de commettre des abus, d'embaucher n'importe qui facilement, d'imposer des règles excessives et j'en passe. En ce qui concerne donc les assurances, c'est parfois le vide, il y a de ceux qui les aident, et qui s'occupent de la prise en charge médicale, les couvrent des accidents de travail, se préoccupent de leur santé et d'autres les laissent survivre par eux-mêmes et ne font rien, voire, les enfonce en ajoutant des coups bas. De plus, certains cas dont la plupart ont à peine quelques bases au niveau de l'éducation, manquent d'expériences et sont rapidement influençables, en particulier pour les plus jeunes, des fois pas encore majeurs qui se lancent dans le monde du travail à plein temps, de leur plein gré ou non, à la merci de n'importe quel individu mal intentionné.

Par conséquent, je vous propose de nous mettre le temps d'un instant

dans la peau de toutes ces âmes... Imaginons ensemble que...

Je suis Véronica, je vis ici dans la ville de Toamasina, on m'a proposé un travail chez un couple marié, j'avais besoin d'argent alors j'effectuais tranquillement mon rôle de « mpanampy », je faisais tout dans leur maison, durant mes temps libres je m'occupais des petits, je m'adaptais à mes tâches, j'étais convenablement payée. Mais un jour, mon employeur a voulu m'emmener dans une chambre ailleurs, j'étais loin d'être consentante, je n'avais que 15 ans, mais à coup de menace et de violence, j'y fus contrainte... C'est alors devenu plus fréquent et tout a basculé le jour où je suis tombée enceinte. Je ne pouvais plus rester docile et ne rien faire, alors j'ai porté plainte. Mais comme je m'y attendais il a nié fortement, a joué la victime et sans scrupules a retourné la situation contre moi, avec l'appui de son avocat et une petite pincée de corruption et encore suivie d'intimidation à mon égard pour que j'abandonne. Il s'agit pourtant de détournement de mineur mais il s'est acheté son auréole, il est innocenté et moi accusée d'avoir batifolé quelque part.

Je suis Nirina, je vis à Maroantsetra, je m'occupais d'un adorable petit garçon mais j'étais également payé pour effectuer des tâches dans sa maison. Il s'attachait énormément à moi, je l'avais élevé comme mon propre fils. Je l'ai vu grandir, faire ses premiers pas, je lui ai appris à être propre, je l'ai accompagné à son premier jour à l'école, je l'ai vu tomber pour la première fois en vélo, je le réconfortais quand il allait mal. Le fait est que ses parents le délaissaient, beaucoup trop occupés pour élever leurs fils ils me chargeaient de le garder mais en grandissant le petit me préférait moi et ne respectait plus ses géniteurs. On m'a alors renvoyé, accusé d'un vol que je n'avais pas commis, arraché de l'amour de cet enfant avec qui j'ai passé les plus douces années de ma vie et interdit de m'approcher de lui. Le temps est passé, il a fait ses études, a voyagé, je passais mes nuits à me demander ce qu'il devenait. Le jour est venu où il est revenu dans sa ville natale pour me chercher, moi, l'homme qui l'a élevé, mais c'était un peu tard, je ne suis bientôt plus de ce monde.

Je suis Noro, j'ai été contrainte par mes parents à être embauchée dans un foyer à Antananarivo, j'avais 12 ans, je travaillais telle une esclave à domicile mais comme si cela ne suffisait pas, je devais satisfaire les besoins sexuels du père de famille pour lequel je travaillais, cerise sur le gâteau devant sa femme puisque la maison représentait une pièce de vie où se concentrent matelas, table à manger, téléviseur etc... Elle ne disait rien face à lui, mais elle était jalouse et chaque matin une fois son mari parti au travail, elle me battait à coup de cravaches et m'infligeait toutes formes de tortures physiques et morales. Chaque jour

je criais intérieurement, je commençais à perdre espoir de m'en sortir.
Par la suite,

tout a dégénéré lorsque je suis tombée enceinte, le couple est devenu encore plus ignoble envers moi, mais mon calvaire s'est enfin achevé le jour où une voisine m'a découverte, et m'a aidée à m'échapper de leur emprise. J'ai été admise au centre Vonjy de Befelatanana, j'ai été hospitalisée et mes employeurs ont été arrêtés.

Je suis Catherine et je dis : le fait est tout simplement que c'est un métier habituellement sous-estimé et banalisé, quelques fois pris à la légère. Pourtant nous sommes nombreux à en employer chez nous. Réalisons-nous assez ce que vivent ceux qui travaillent chez nous ou en face, d'autres ailleurs ? À ce qu'ils ressentent face à nos mots et à nos actes envers eux ? À ce qu'ils ont pu endurer dans le passé avant de franchir le seuil de notre porte ? ». De nombreuses agences et associations ont contribué à faire évoluer les choses, mais ils ne peuvent pas être partout. Nombreux sont ceux qui subissent en silence sans personne pour les comprendre ou les sortir de leur fatalité.

Mes mots seront peut-être oubliés demain, mais chaque jour de nouvelles histoires se répètent, alors c'est à chacun d'entre nous d'ouvrir les yeux, de prendre conscience et d'agir en conséquence.

Alors, je suis Véronica, Nirina, Noro et tant d'autres encore... Et j'élève ma voix pour tous ceux qui n'ont pu rien dire. A tous ceux qui sont oubliés, montrons-leur qu'ils ne se sont plus seuls, qu'il n'y a aucune hiérarchie dans leur souffrance. Parce que chaque histoire est importante et mérite d'être entendue.

« Les procès des innocents à Madagascar »

RANDRIANANTENAINA Juliot Orelie

En avril 2014, Jennifer Rompana était déjà venue ici apporter « le cauchemar quotidien des détenus de Tamatave ». Souvenez-vous de ce jour-là ? C'était elle qui a dénoncé la maltraitance de toutes sortes que subissent les détenus de Tamatave. Disons qu'en ce moment ce cauchemar est loin d'être terminé. Le cauchemar de la population carcérale malgache devient encore plus sévère que jamais. Cependant, ce ne sont plus des détenus de Tamatave seulement qui ont ce problème mais partout dans les milieux carcéraux de Madagascar. Là il y a les condamnés avec des conditions inhumaines et d'autre en attente de jugement ou en détention préventive.

Mesdames et messieurs, Honorables membres du jury

Ici à Madagascar, le monde carcéral est en danger. Beaucoup de personnes innocentes sont maintenues en détention provisoire injustifiée et prolongée dans des conditions qui mettent leur vie en péril. Mais le plus triste ce que souvent ils ont mis en détention provisoire avec un délit insignifiant ou avec une infraction mineure, non violente telle que vol d'un poulet et aussi parce qu'ils sont pauvres qu'on les accuse injustement ou soupçonné de vol.

Le 6 avril 2019, à Maroantsetra, un étudiant de 19 ans a été arrêté car il était soupçonné de vol avec effraction et a ensuite été retrouvé mort après avoir passé une nuit en garde à vue. Selon le rapport d'un médecin, le jeune homme a été battu à mort.

Blandine est une mère de famille de deux enfants, mariée à un maçon. Le salaire de son mari n'arrive pas à subvenir à leurs besoins, donc elle est obligée de travailler. A cet effet, elle possède une petite épicerie. Grâce à son travail, tout le monde connaît Blandine et elle entretient de très bonnes relations avec ses clients. Blandine n'a jamais eu d'histoires avec personne de son quartier. Tout va parfaitement bien pour elle et sa famille, jusqu'au jour où un monsieur, l'un de ses meilleurs clients, lui a demandé un petit service genre trouver un locataire pour sa maison. Puisqu'elle est en contact avec tout le monde, elle a accepté sans hésitation. Le monsieur lui a laissé son numéro au cas où arrivera un éventuel locataire.

Deux jours plus tard, une dame est venue chercher une maison à louer chez elle. Elle a appelé le numéro que le monsieur a laissé mais

personne n'a décroché son appel. Ensuite elle a transmis le numéro de téléphone

à cette dame pour qu'elle puisse appeler plus tard.

Le lendemain, des policiers sont venus avec la femme courtier chez elle pour l'arrêter.

Savez-vous pourquoi ? Parce que le numéro qu'on lui a donné et qu'elle a transféré par la suite à la femme courtier appartient à un kidnappeur recherché par la police.

Le coup de téléphone que Blandine a passé l'a fait présumer être un complice de kidnapping. Le kidnappeur est toujours en fuite et c'est elle le premier suspect, mise en détention arbitraire.

Depuis ce jour-là jusqu'à maintenant Blandine est en détention provisoire. « Cela faisait déjà trois ans que j'étais ici, je veux passer en jugement, je ne supporte plus de rester une seconde de plus ici, je meurs d'envie de voir mes enfants, ma seule raison de vivre, j'ai entendu qu'ils n'allaient plus à l'école et ça me fait mal d'entendre ça », disait-elle.

Mesdames et messieurs, tout cela peut nous arriver d'un moment à l'autre. Mettez-vous à sa place, à celle de ses enfants ainsi qu'à celle de son mari, et dites-moi ce que vous ressentez.

Pour moi, je sens déjà les vécus quotidiens de ses enfants depuis l'arrestation de leur mère car mon père aussi est un maçon alors, c'est ma mère qui m'a élevé le plus, qui m'a donné la force et du courage. Si je suis ici aujourd'hui, c'est grâce à elle. Quant à Blandine, mise en détention arbitraire et injustement, bafouée de ses droits, partage la même cellule avec les condamnés et traitée de la même façon. Ce n'est pas seulement Blandine qui est touchée par cette situation mais nombreuses en sont victimes.

Selon l'Amnesty International : la capacité d'accueil des prisons Malgache est de 10 600 détenus. Mais la population carcérale actuelle est 24 928 personnes. Or en mois de février 2019 : 14 067 d'entre elle sont en détention. « La surpopulation carcérale » est injuste.

En 2017, 129 détenus sont décédés, dont 52 se trouvaient en détention provisoire. Tout cela c'est à cause de l'ignorance du principe de la présomption d'innocence. Ils vivent avec des conditions déplorables, tortures, traitements cruels, inhumains et dégradants. Manque d'hygiène, de nourriture et de soins médicaux. 42 personnes dorment par terre

dans une cellule, ils dorment qu'une à deux heures par nuit. Personne ne devrait être incarcéré au péril de toute sa vie dans ces conditions-là.

Ceci viole la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui dit dans son article 11 : « Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées ». Aussi, la législation malgache, comme la Constitution de la IV^{ème} République qui, dans son article 13, dispose que « (...) Tout prévenu ou accusé a droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie par une décision de justice devenue définitive ». « La détention préventive est une exception ». Et l'article 8 stipule que « (...) Nul ne peut être soumis à la torture ni des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Mesdames et messieurs, membres du jury, cher public

C'est l'heure maintenant de changer les points de vue et la mentalité envers les détenus. Ce n'est pas parce qu'ils sont incarcérés qu'ils ne possèdent plus les mêmes droits que nous. Pourtant ils en ont déjà perdu certains.

Nous demandons instamment aux autorités, à l'Etat, aux tribunaux ainsi qu'au Ministère de la Justice d'appliquer effectivement la loi et de punir sans discrimination mais respectons les droits humains. Car c'était ça la cause du mandat de dépôt et de détention provisoire qui deviennent carrément systématiques. Il faut modifier les articles 65 et 68 du Code de procédure pénale, qui ne rendent obligatoire la présence d'un avocat que dans les cas où la peine prévue pour l'infraction est supérieure à cinq années d'emprisonnement.

Il faut que tous les accusés soient traités avec égalité et veiller à l'équité. Il ne plus jamais qu'on mette les gens en détention provisoire ou en mandat de dépôt, simplement parce qu'ils sont pauvres. Stop à la corruption et à la discrimination ! Et enfin, que dans les mois à venir, on entende que « J'ai été mis en détention provisoire parce que j'ai commis un délit très grave » ou « Je suis incarcéré mais j'ai les même droits et traitement que vous sauf ma liberté ». Quand ce jour-là arrivera, ce sera là ma véritable victoire et on dira tous ensemble : « enfin ! ». Voilà « Les procès des innocents à Madagascar ».



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
À MADAGASCAR



PENSE
PLAIDE
OSE !



TES MOTS SONT IMPORTANTS



Concours organisé par

et soutenu par

 institut international
des droits de l'Homme
et de la paix

 Lycée
Français
Tamatave

 aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

 af
Alliance française
Tamatave

 BMOI
GROUPE BPCE

 YES
TaFiTa